



Comité Directeur

Procès-Verbal du 09/12/2025 Le Mée sur Seine - 18H30

Présidence : Philippe COLLOT.

Secrétaire : Jean-François DIDIER.

Présents : Christiane CAU - Nathalie LECLERCQ - Monique MACHO – Cédric GUILLOSO – Franckie MESSAOUD - Jean-Paul PEYRIN - Jean-Marie RENAUD – Gilles TANNIER - Ludovic VANTYGHEM - Gérard VIVES.

Excusés : Pierre BILLARD – Isabelle CHILARD – Dominique DA ROCHA - Bernard MARMION – Farid RAACH - Abdelhak RAJI.

Assiste : Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif).

1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

Il adresse tous les encouragements du District aux clubs seine et marnais encore qualifiés dans les Coupes Nationales : EFPF (Coupe de France SEN FEM) – TORCY (Coupe NIKE U18 FEM) – PONTAULT-COMBAULT (Coupe Gambardella U18) – MELUN (Coupe Gambardella U18).

Il revient sur les Journées Interrégionales FFF qui se sont déroulées à Marcq en Baroeul (59), les 24 et 25/11/2025, auxquelles il a participé avec Gérard VIVES (Trésorier Général) – Jean-François DIDIER (Secrétaire Général) et Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif). Les politiques fédérales y ont été rappelées et des ateliers par thème organisés : formation – juridique – partenariats.

Il informe également le Comité Directeur avoir fait transmettre un rappel à tous les commissaires ayant une fonction au sein d'une commission, **qu'ils ne doivent en aucun cas lorsqu'ils assistent à une rencontre, sauf s'ils sont dûment mandatés pour une mission « district » :**

- porter la tenue officielle ;
- intervenir dans quelque situation que ce soit en mettant en avant leur position au sein de l'instance.

Concernant ce dernier point, le district sollicitera la personne concernée s'il juge nécessaire qu'un témoignage peut apporter un éclairage particulier sur une situation spécifique ou un incident.

Philippe COLLOT précise que ce rappel aux commissaires fait suite à plusieurs remontées qui lui ont été faites sur ce type de situation.

2. PV Comité Directeur du 20/11/2025 et Relevé de Décisions de la réunion du Bureau du 03/12/2025

Le PV du 20/11/2025, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité. Puis, Philippe COLLOT revient sur quelques points abordés lors de la réunion du Bureau du 03/12/2025 et dont les thèmes ne figurent pas à l'Ordre du Jour de la réunion de ce soir.

3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

• LFA / FFF

Conférence Nationale du Football : 5 enjeux prioritaires pour 9 engagements de la FFF.

ENJEU N° 1 = déployer la politique fédérale en tenant compte de la spécificité de chaque territoire.

► **Engagement n°1** - La mise en place de nouveaux contrats d'objectifs territoriaux avec les ligues et les districts.

- Création de nouveaux contrats d'objectifs territoriaux, entièrement repensés.
- Nouveaux contrats garantissant la mobilisation de l'ancienne part fixe et de l'ancienne part variable (25 %).
- 100 % des montants garantis, sous réserve du respect des directives fédérales et de la mise en œuvre d'un plan d'actions tenant compte des quatre priorités fédérales : structuration des clubs ; développement de la pratique (football éducatif, futsal, foot santé) ; déploiement du plan 500 000 licenciées ; engagement sociétal (lutte contre les VSS, inclusion, environnement).
- Une enveloppe supplémentaire de 3 M€ sera mise à disposition des ligues et districts. Elle sera attribuée en fonction d'indicateurs partagés, au bénéfice des territoires les plus engagés.

► **Engagement n°2** – Un plan spécifique dédié aux territoires ultramarins.

- Mise en place d'un plan renforcé destiné à répondre aux besoins spécifiques des territoires ultramarins.
- Augmentation du budget global : de 2,4 M€ à 4,2 M€, soit une hausse de plus de 70 %.
- Doublement progressif des aides de fonctionnement dédiées aux ligues ultramarines (de 400 000 € à 800 000 € par saison ; le montant de 800 000 € ne sera obtenu qu'au terme de la troisième saison).
- Augmentation de l'enveloppe FAFA dédiée aux équipements et aux transports : de 280 000 € à 1 M€ par saison, sanctuarisée.
- Soutien accru à la création de postes administratifs avec un budget annuel de 200 000 €.

► **Engagement n°3** – Un rééquilibrage et un renforcement des dotations Nike offertes aux ligues et districts.

- Rééquilibrage et renforcement du dispositif de dotations Nike.
- Rehaussement du seuil minimum de dotation pour les districts : 10 000 € (au lieu de 7 500 €).
- Nouvelle grille d'attribution, applicable dès le 1er juillet 2026 :
 - Districts < 20 000 licenciés : 10 000 €
 - Districts < 40 000 licenciés : 15 000 €
 - Districts > 40 000 licenciés : 20 000 €
- L'enveloppe globale attribuée aux ligues et districts atteindra 3,8 M€, soit une hausse de 800 000 €.

ENJEU N°2 = renforcer le projet club pour structurer durablement les territoires.

► **Engagement n°4** – Le déploiement de conseillers en développement dans tous les territoires.

- Déploiement d'une centaine de conseillers en développement, création complémentaire à celles des cadres techniques, sur l'ensemble du territoire.
- Une ressource humaine dédiée au déploiement des programmes fédéraux et au renforcement de la structuration et de l'attractivité des clubs amateurs.
- Cette mesure répond à un besoin clairement exprimé par les territoires, souhaitant disposer d'une présence de proximité pour mieux accompagner les clubs.
- Accompagnement individualisé des clubs dans la construction de leur projet associatif et de développement.
- Aide à la structuration grâce au relais des programmes fédéraux prioritaires (football éducatif, développement de la pratique, féminisation, engagement sociétal...).
- Un soutien opérationnel visant à apporter des réponses concrètes aux dirigeants, quel que soit le profil ou la taille du club.

Un budget dédié de 2,5 M€ sera progressivement déployé pour financer cette nouvelle politique d'accompagnement.

ENJEU N°3 = le football féminin : une priorité nationale.

► **Engagement n°5** – Des aides renforcées et fléchées vers le développement du football féminin.

- Les clubs qui investissent dans le développement de la pratique féminine verront leur accompagnement renforcé (FAFA équipement, transport, emploi, formation).
- Engagement fédéral fort : 25 % des moyens FAFA seront consacrés au football féminin.
- Cela représente 16,8 M€ mobilisés pour le développement du football féminin sur la période 2026-2028.
- Création d'équipes ou de sections féminines au sein d'un club sera valorisée par le versement d'un bon d'achat Nike.

ENJEU N°4 = soutenir les clubs au quotidien.

► **Engagement n°6** – Un FAFA renforcé pour structurer durablement les clubs.

- L'enveloppe traditionnelle du FAFA (emploi, formation, équipement, transport) sera portée de 14,5 M€ à 27 M€, soit une hausse de près de 90 %.
- Une attention particulière sera portée à la formation des encadrants, notamment pour les équipes de jeunes, les écoles de football et la pratique féminine, à travers le renforcement des dispositifs de bons et bourses de formation.

► **Engagement n°7** – Création d'un dispositif « petits équipements » destiné à tous les clubs.

- Mise en place d'un nouveau dispositif universel de soutien pour répondre aux besoins matériels du quotidien.
- Chaque club pourra bénéficier d'une aide directe de 500 €, sous la forme d'un bon d'achat utilisable sur la plateforme Le Corner.
- Ce dispositif représentera un budget de 2 M€ par saison, avec l'objectif de soutenir 12 000 clubs sur les trois prochaines années.

► **Engagement n°8** – Des dotations Nike renforcées pour les clubs amateurs.

- À partir de la saison 2026-2027, l'enveloppe consacrée aux bons d'achat Nike sera portée à 7,4 M€, soit une hausse de 400 000 €.
- Création de la dotation Coupe de France Crédit Agricole (enveloppe de 800 000 €), destinée à valoriser les exploits des clubs amateurs engagés dans les premiers tours de la compétition. les clubs qui éliminent une équipe évoluant au moins deux divisions au-dessus bénéficieront d'une dotation Nike spécifique. Ce dispositif vise à récompenser les parcours marquants et à renforcer l'attractivité de la Coupe de France pour les clubs amateurs.

ENJEU N°5 = une Fédération solidaire

► **Engagement n°9** – La création d'un fonds d'aide d'urgence.

Activation possible chaque année, à hauteur de 1 M€, pour venir en aide :

- Aux clubs victimes de catastrophes naturelles,
- Aux clubs touchés par des accidents graves,
- Aux clubs confrontés à des dégradations criminelles.

Lancement de la 3e édition de l'eCoupe de France : la FFF lance la 3ème édition de la eCoupe de France. Cette compétition permet à tous les licenciés FFF de plus 16 ans de représenter leur club au cours des phases de qualification (phases départementales et régionales) et pour les meilleurs d'entre-eux, lors de la grande finale nationale qui sera organisée au CNF Clairefontaine les vendredi 22 et samedi 23 mai 2026.

Cette année la Finale Nationale réunira les 16 joueurs pro d'eLigue 1, les 15 joueurs qualifiés via les phases régionales ainsi qu'une "wild card". Le tournoi féminin est organisé dans le même temps et réunira huit participantes.

- **LPIFF**

Philippe COLLOT revient sur les principaux points abordés lors des réunions du Comité Directeur du 08/12/2025.

Effectifs : la LPIFF enregistre **301 208** licenciés, à date, soit -1.4 % (- 4465 licences).

Travaux Campus de Morfondé : présentation de la maquette des futures constructions. 5 bâtiments doivent sortir de terre + Espace « Fernand DUCHAUSSOY » et Hangar. Durée estimée des travaux : 18 mois environ.

Remises des dotations : celles-ci ont été remises aux arbitres et aux clubs dans le cadre des opérations TOP FUTSAL – Solidarité Clubs et Féminines (12^{ème} année).

Dispositif Citoyenneté : un point d'étape du projet est effectué en séance.

- **Déclaration Engagement Citoyen** = déclaration solennelle autour de 5 principes LPIFF.
- **Convention Éthique des membres du Comité de Direction** = s'appuie sur l'intérêt général, la collégialité, la loyauté, l'accompagnement, l'assiduité, l'intégrité et l'honorabilité.
- **Charte des clubs citoyens** = comprend 11 articles.
- **Label « Club Citoyen »**
 - Le club souscrit, dépose un dossier, une commission analyse et décide de l'attribution.
 - Principes d'attribution :
 - Souscription à 3 critères indissociables et communs à tous les clubs =
 - Signer la Charte des clubs citoyens,
 - Avoir une gouvernance démocratique ;
 - Mettre en place des dispositions de lutte contre les violences ;
 - Agir de façon tangible et opposable dans un ou plusieurs champs d'action qui caractérise un engagement :
 - Social, éducatif, culturel ;
 - Prévention contre les incivilités ;
 - Solidarité ;
 - Emploi et formation des jeunes et des adultes ;
 - Représentativité, égalité, diversité ;
 - Vie sociale et locale.

Le nombre d'actions réalisé pourra déterminer le niveau de label à obtenir. Les clubs labellisés obtiendront des avantages spécifiques de la LPIFF. L'étape d'après consistera à élaborer un guide des clubs citoyens.

Interdiction de délivrance de licence : la décision sera prise par une commission spécifique, peut-être le Pôle 3 de la CRPME.

Audit Qualiopi : rappel que la certification est valable 3 ans. Un audit de surveillance a eu lieu et n'a donné lieu à aucune remarque. L'audit de renouvellement se tiendra en février 2027.

WE des bénévoles à Clairefontaine : la LPIFF est concernée par les 14 et 15/03/2026.

Situation financière des clubs : au 28/11/2025, 73% du montant global ont été réglés pour 67% des clubs. Le Comité Directeur valide le 22/12 comme date limite de paiement.

4. La Vie du District

• **Agenda – Planning des activités**

11/12/2025 : réunion des Présidents de District.

16/12/2025 : Conseil des Présidents à Montry.

18/12/2025 : Conseil des Présidents au Mée sur Seine.

19/12/2025 : Repas de Noël des salariés.

20/12/2025 : AG LPIFF.

06/01/2026 : Comité de Pilotage « mutualisation des installations sportives » - Préfecture 77.

09/01/2026 : Vœux du District (site à confirmer).

14/01/2026 : Bureau 77 en visioconférence.

26/01/2026 : CD LPIFF.

29/01/2026 : CD 77 à Montry.

06/02/2026 : soirée de remise des dotations et des labels au siège du CABP à Chessy.

Philippe COLLOT précise au Comité Directeur qu'il a été indiqué dans le message d'invitation à la réunion du Conseil des Présidents de club, que ces derniers pouvaient faire remonter les thèmes qu'ils souhaitent évoquer. Le District évoquera de son côté la baisse des effectifs du Football Animation, un rappel sur l'accompagnement mis en place pour les clubs et les annonces faites lors de la Conférence Nationale du Football du 22/11/2025.

Il rappelle que les médailles du district seront remises à l'occasion de la Cérémonie des Vœux du 09/01/2026. Un message a été transmis en ce sens à tous les clubs.

Par ailleurs, il informe le Comité Directeur qu'un sondage a été adressé à tous les commissaires du district afin de connaître leur préférence dans l'organisation du Dîner des Commissions du 20/06/2026 : une formule « traditionnelle » ou une formule « Garden Party ».

- ***Suivi des effectifs, à date***

Le District enregistre à ce jour un effectif de **45 583** licencié-e-s, soit **-1,53 %** vs 2024/2025 (- 709 licences).

Effectif Global	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	27805	28046	-0,86%	-241
Nouvelles licences	12361	13169	-6,14%	-808
Mutations	5417	5077	6,70%	340
TOTAL	45583	46292	-1,53%	-709
SEN Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	5092	5558	-8,38%	-466
Nouvelles licences	2012	1899	5,95%	113
Mutations	1346	1173	14,75%	173
TOTAL	8450	8630	-2,09%	-180
SEN Féminines	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	331	272	21,69%	59
Nouvelles licences	157	157	0,00%	0
Mutations	75	98	-23,47%	-23
TOTAL	563	527	6,83%	36
Jeunes U14 à U18 Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	5156	5022	2,67%	134
Nouvelles licences	1238	1358	-8,84%	-120
Mutations	1522	1508	0,93%	14
TOTAL	7916	7888	0,35%	28
Jeunes U14 à U18 Féminines	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	719	707	1,70%	12
Nouvelles licences	244	300	-18,67%	-56
Mutations	213	218	-2,29%	-5
TOTAL	1176	1225	-4,00%	-49
Foot Animation Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	10742	11126	-3,45%	-384
Nouvelles licences	5335	5579	-4,37%	-244
Mutations	1766	1668	5,88%	98
TOTAL	17843	18373	-2,88%	-530
Foot Animation Féminines	25/26	24/25	%	Écart

Renouvellements	633	748	-15,37%	-115
Nouvelles licences	538	673	-20,06%	-135
Mutations	88	128	-31,25%	-40
TOTAL	1259	1549	-18,72%	-290
<hr/>				
SEN FUTSAL Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	317	263	20,53%	54
Nouvelles licences	169	248	-31,85%	-79
Mutations	81	80	1,25%	1
TOTAL	567	591	-4,06%	-24
<hr/>				
SEN FUTSAL Féminines	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	14	31	-54,84%	-17
Nouvelles licences	30	33	-9,09%	-3
Mutations	10	15	-33,33%	-5
TOTAL	54	79	-31,65%	-25

• ***Gestion Sociale***

Ludovic VANTYGHEM rappelle les sujets traités lors de la réunion de Bureau du 03/12/2025. Par ailleurs, il indique que les nouvelles élections syndicales ont été réalisées et Xavier MOPIN a été élu comme représentant du personnel.

• ***Suivi des actions en cours***

Projet d'aménagement du terrain synthétique de Montry

Un point de situation est fait en séance. Après analyse des différents devis reçus et de la configuration du site, l'option d'installer une tribune sur l'ancienne piste est retenue, plutôt qu'un aménagement de l'existant. La suite du projet s'oriente donc dans cette direction en y intégrant le positionnement d'une structure mobile Foot5, équipement proposé gratuitement par la FFF, pour lequel le district s'est déclaré intéressé.

Financement régional des projets départementaux

Philippe COLLOT revient sur ce sujet évoqué lors de la dernière réunion de Bureau. Il rappelle les thèmes pour lesquels une participation financière de la LPIFF pourrait être obtenue.

- Développement de l'effectif Foot Animation
- Solidarité club
- Label « club citoyen »
- Recrutement et fidélisation des officiels (arbitres et délégués)

Un échange s'instaure entre tous les membres sur les mécanismes qui pourraient être envisagés.

• ***Affaires financières***

Accompagnement des clubs

En complément des actions déjà en cours, le Comité Directeur approuve le lancement d'une **opération « ballon de match »**, visant à doter les clubs de cet équipement. Le nombre de ballons attribué par club tiendra compte du nombre de licenciés et d'équipes engagées.

Par ailleurs, le Comité Directeur décide d'enrichir les dotations aux clubs qui seront remises lors de la Soirée de remise des labels et des dotations du 06/02 au Siège du CABP, à ceux qui collaborent régulièrement en accueillant des manifestations « district » (autres que finales départementales). Par ailleurs, il approuve une redistribution à d'autres structures des dotations non retirée (ex : FMI).

Les dotation Labels FFF, Labels Clubs inclusifs et celles aux Sections Sportives seront également remises le 06/02/2025.

Partenariat / Sponsoring

Dossier FAFA Transport du District : Philippe COLLOT informe le Comité Directeur que la commande du véhicule a été passée le 04/12/2025 et que la livraison est prévue pour fin avril 2026.

Demande de sponsoring : Philippe COLLOT informe le Comité s'être entretenu avec le Responsable de l'Association « Équipe Française de Football des Profs de l'Éducation Nationale ». Cette dernière recherche des sponsors et sollicite le District. Après échange entre tous les participants, il s'avère qu'une réflexion plus poussée est nécessaire.

Gérard VIVES présente au Comité Directeur des contacts pris avec de possibles partenaires qui pourraient soutenir le District : ROUQUETTES – EPIC GRAPHIQUE – CERBA – MOVE'SEE.

Devis

C10 Play : le Comité Directeur examine le devis présenté concernant l'acquisition de kit de communication « district » (10 totems – 10 murs d'image – 5 tables – 2 arches – 5 roll-up). [Le Comité Directeur ne peut pas valider le devis compte-tenu du montant trop élevé.](#)

France-Barnums : le Comité Directeur approuve l'acquisition d'un barnum 3x6 aux couleurs du district pour un montant de 2400 €.

- **Affaires sportives**

Application FAL

Le Directeur Administratif informe que cette application dédiée à la gestion du Foot Animation doit être mise en place. Une réunion spécifique est prévue début janvier, en vue de déployer le système sur le Festifoot U6/U7, dans un 1^{er} temps.

- **Affaires Administratives**

Commissions / Fonctions

Sébastien PICCA : fait acte de candidature pour intégrer la Commission d'Organisation des Compétitions. [Après entretien avec Jean-Marie RENAUD – Président Délégué, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Reprise des dossiers

Abdel BRIK : fait acte de candidature pour devenir délégué officiel. [Après un retour favorable du Président de la Commission des délégués, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Foued MEGUENINE : fait acte de candidature pour devenir délégué officiel. [En attente du retour du Président de la Commission des délégués.](#)

Younès NIZAR : fait acte de candidature pour devenir délégué officiel. [En attente du retour du Président de la Commission des délégués.](#)

Cédrick BLANQUET : fait acte de candidature pour devenir délégué officiel du District. [Après l'avis favorable du Président de la Commission des Délégués, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Joseph SOUCI : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Statuts et Règlements. [Le Comité Directeur prend note du retrait de sa candidature et lui souhaite un bon courage.](#)

Serge BAKEK : fait acte de candidature pour intégrer la Commission de Discipline. [En l'absence d'une demande officielle du candidat, le Comité Directeur ne peut donner suite à cette demande.](#)

Morgan BARBE : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique et la Commission d'Organisation des Compétitions. [Toujours en attente de l'avis du Président de la Commission Technique](#).

Massama CAMARA : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. [Toujours en attente de l'avis du Président de la Commission Technique](#).

Mathieu TOXE : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. [Toujours en attente de l'avis du Président de la Commission Technique](#).

Christophe GOURDIN : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Discipline. [En l'absence de retour de l'intéressé suite à une proposition d'entretien, le Comité Directeur ne peut donner suite à cette demande à ce stade](#).

Commission Statut et Règlements

Le Comité Directeur nomme Nathalie LECLERCQ – Représentante du Comité Directeur – au sein de la Commission en remplacement de Farid RAACH.

Expérimentation des caméras embarquées pour les arbitres

Dans le cadre du lancement de l'expérimentation de ce dispositif le Comité Directeur approuve la mise en place de l'Article 17 bis, ci-dessous, au sein du Règlement Sportif Général du District.

... // ...

Article 17 bis – De l'usage des caméras individuelles à l'occasion des matchs amateurs à risques.

1. Le District est autorisé, par l'effet de la délégation qui lui a été consentie par la Fédération Française de Football (F.F.F) et dans les conditions prévues à l'article 136 des Règlements Généraux de la F.F.F, à mettre en œuvre un traitement de données à caractère personnel, dont il est le responsable du traitement, provenant d'une caméra individuelle portée par l'arbitre central lors d'un match, dès lors que le District estime que le match comporte des risques en termes de sécurité pour les personnes et notamment les officiels. L'utilisation d'un tel dispositif de caméra individuelle n'a pas pour objet d'être systématique. Elle est actée par une décision ou un procès-verbal de la commission Départementale de Prévention Médiation Éducation (CDPME) qui détermine en amont du match si celui-ci présente des risques et de la nécessité d'utiliser le dispositif de caméra individuelle. Ce dispositif s'applique sur toutes les compétitions départementales.

2. Ce traitement est mis en œuvre dans l'objectif et selon le fondement qui sont définis à l'article 136 des Règlements Généraux de la F.F.F. et les données à caractère personnel collectées dans le cadre de ce traitement peuvent servir dans le cadre d'une procédure devant une commission de discipline du District.

3. Les données à caractère personnel concernées par la mise en œuvre du dispositif sont uniquement les enregistrements (images et sons) réalisés par l'activation de la caméra individuelle par l'arbitre sur les zones suivantes : le terrain, les accès au terrain, les déplacements de l'arbitre central et le cas échéant dans le vestiaire de l'arbitre central. Les enregistrements peuvent révéler des données concernant la santé si des blessures viennent à être filmées sur le fondement légal des motifs d'intérêt public important, sur la base du droit de l'Union ou du droit d'un État membre. L'utilisation des données à caractère personnel concernées est limitée strictement à l'objectif poursuivi et mentionné au point 2.

4. Les personnes concernées par ce dispositif de caméra individuelle peuvent être celles qui sont présentes sur les zones mentionnées au point 3 (y compris des mineurs) lors de l'activation du dispositif de caméra individuelle et qui sont identifiées ou identifiables, que ce soit directement ou indirectement par les enregistrements.

5. La mise en place du dispositif de caméra individuelle respecte les mesures décrites dans l'analyse d'impact cadre sur la protection des données (AIPD Cadre) qui est annexée à la « Circulaire FFF Caméra individuelle » prise en application des dispositions réglementaires précitées de la F.F.F (article 136 des Règlements Généraux de la F.F.F), afin de garantir le respect des droits et libertés des personnes concernées et de répondre aux exigences du règlement UE/2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD » et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée. Le District respecte l'ensemble des obligations découlant du RGPD et de la loi précitée dans le cadre de la mise en œuvre de ce traitement de données à caractère personnel en tant que responsable du traitement.

6. Le District désigne un ou plusieurs référent(s) caméra individuelle en charge de la gestion du matériel composé des caméras individuelles, de batteries, de chargeurs, d'étuis et de harnais. Le District s'assure que le matériel utilisé réponde aux exigences prévues dans l'AIPD Cadre mentionnée au point 5. Le référent caméra individuelle a pour mission de fournir et récupérer le matériel auprès de l'officiel (arbitre central) directement ou du délégué désigné pour le match concerné et tient un tableau de suivi à ce titre, conformément à la « Circulaire FFF Caméra individuelle ». Dans l'hypothèse d'études statistiques sur l'utilisation du dispositif, seules des informations anonymes seront conservées. A la fin du match l'arbitre central remet au référent caméra individuelle ou au délégué, le cas échéant, le matériel.

7. A l'occasion du match concerné par l'utilisation du dispositif, la caméra individuelle est installée sur l'arbitre central à l'aide d'un harnais de manière à être visible par les personnes concernées. La caméra individuelle est équipée d'un dispositif d'enregistrement continu avec une mémoire tampon de trente (30) secondes. En cas d'acte ou de risque imminent d'acte de violences ou de menace d'un tel acte, l'arbitre peut activer la caméra individuelle aux fins de conservation des enregistrements. La conservation porte sur les trente (30) dernières secondes qui précèdent l'activation et jusqu'à l'arrêt de l'activation par l'arbitre central. En cas d'activation par l'arbitre central, un voyant lumineux s'allume, afin que les personnes concernées soient informées de cette activation. Si l'arbitre central est amené à recevoir un dirigeant, un entraîneur et/ou un ou plusieurs joueur(s) ou toute autre personne dans son vestiaire, il a la possibilité d'activer la caméra individuelle pour les mêmes actes ou risques précités. Le District forme les arbitres centraux à l'utilisation du dispositif caméra individuelle.

8. Le référent caméra individuelle est chargé de télécharger les enregistrements réalisés par l'activation de la caméra individuelle lors du match concerné sur une plateforme sécurisée dédiée à cet effet, à l'aide de ses accès dédiés et personnels.

9. Après analyse des rapports officiels par la commission de discipline du District, la commission indique au référent caméra le(s) match(s) pour le(s)quel(s) aucun fait n'a été relevé afin que le référent caméra puisse immédiatement supprimer les éventuels enregistrements qui auraient été réalisés concernant ce(s) match(s) et/ou peut décider de demander la consultation des enregistrements réalisés à l'occasion du match concerné. La commission de discipline concernée dispose d'un délai de trente (30) jours après la date du match pour réclamer les enregistrements concernés. Les enregistrements concernés sont transmis sur support sécurisé par le référent caméra individuelle aux membres de la commission de discipline concernés et ayant à en avoir communication. Il appartient à ladite commission de décider de verser ou non les enregistrements concernés aux débats et de les présenter lors de l'audience. Il appartient également à ladite commission de déterminer dans quelles mesures elle permet l'accès à ces enregistrements aux parties concernées par la commission en cause et de prévoir les mesures de sécurisation de la transmission de ces enregistrements à ces destinataires.

10. A l'issue de ce délai de trente (30) jours au plus tard, le référent caméra doit supprimer ces enregistrements, sauf saisine de la commission de discipline concernée. Si la commission de discipline concernée venait à être saisie et à réclamer les enregistrements, ces derniers seraient conservés durant l'intégralité de la procédure et supprimés à l'issue de celle-ci. La commission de discipline concernée et toutes les personnes destinataires devront supprimer les enregistrements qu'elles ont reçu à l'issue de ces délais.

11. Les destinataires des enregistrements sont uniquement le référent à l'occasion du téléchargement des enregistrements sur son espace dédié sur la plateforme sécurisée mentionnée au point 8, ainsi que les membres concernés des commissions de discipline, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), les tribunaux compétents, les personnes concernées ou présentes à une commission, ainsi que leur conseils ou représentants légaux le cas échéant, les autorités judiciaires et services de police/gendarmerie dans le respect des règles applicables. Le matériel fourni ne permet pas de visionner les enregistrements qui sont chiffrés dans la caméra individuelle. Le déchiffrement n'est possible que lors du téléchargement sur la plateforme sécurisée mentionnée au point 8 afin d'assurer la sécurité des enregistrements et de limiter les risques en cas de perte ou de vol de tout ou partie du matériel.

12. Les personnes concernées mentionnées au point 4 sont informées par une mention d'information générale insérée dans le cadre de la mention d'information à destination des licenciés prévue par la F.F.F., lors de la prise ou du renouvellement de licence, mais également via la politique de protection des données ou tout équivalent prévu(e) par le District sur son site internet au titre de l'information des personnes concernées sur les traitements de données à caractère

personnel qu'il met en œuvre. Ces mentions d'information précisent l'ensemble des informations prescrites par le RGPD au titre de l'information des personnes concernées, ainsi que le mécanisme de mémoire tampon de trente (30) secondes appliquées par les caméras individuelles. Les mentions d'information précisent également que le droit d'opposition et de rectification ont été aménagés en raison de l'objectif poursuivi par le dispositif, de la mission d'intérêt public et de dispositions légales applicables et ce conformément aux dispositions de l'article 23 du RGPD. Ainsi, le District concerné peut restreindre toute demande de rectification ou d'opposition portant sur des enregistrements après le match, afin de garantir la sécurité et la protection des personnes concernées ou les droits et libertés d'autrui dans le cadre du match concerné. Il est rappelé aux personnes dans le cadre de ces mentions qu'elles disposent malgré tout du droit de s'opposer en amont du match en choisissant de ne pas participer au match concerné et en évitant les zones concernées par le dispositif de caméra individuelle. Le District est en charge de répondre aux demandes de droits des personnes concernées conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées.

13. Les personnes concernées sont également informées à l'oral du recours au dispositif de caméra individuelle avant le début du match concerné par l'arbitre central ou toute autre personne désignée.

... // ...

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur des 2 autres étapes à venir :

- Élaboration de la procédure opérationnelle d'acheminement du matériel
- Formation des arbitres à l'utilisation des caméras et à la réglementation associée

Jean-François DIDIER – Secrétaire Général & Président de la CDPME - et Nicolas MAKSYMIUK – Directeur Administratif - sont nommés Référents du dispositif « caméra ».

Installations de Montry

Le Directeur Administratif informe le Comité Directeur que le terrain synthétique a été homologué T4 jusqu'au 07/05/2035.

5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur

Externe

24/11/2025 : Marché de Noël de l'ESAT de Lagny.

24/11/2025 : Préfecture. Formation VRL FFF.

24/11/2025 : bilan action para-sport.

25/11/2025 : répartition SDJES par discipline.

25/11/2025 : Journée Internationale du bénévolat 2025. 05/12/2025.

01/12/2025 : invitation – Ciné-Débat « Sport et Inclusion » - Crois pas qu'on dort ! du 17/12/2025.

02/12/2025 : feuille de route « Olympiades 25-29 ».

05/12/2025 : Comité de Pilotage « mutualisation des installations sportives ».

LPIFF

26/11/2025 : sollicitation collaborateurs des districts pour AG LPIFF du 20/12/2025.

FFF/LFA

26/11/2025 : retour sur la Conférence Nationale du Football.

02/11/2025 : retour sur les Journées Interrégionales des 24 et 25/11/2025.

05/12/2025 : Logiciel FAL.

08/12/2025 : Festival U13 Pitch 2025/2026.

6. Comptabilité

Gérard VIVES propose au Comité Directeur d'éditer le Relevé n°55 au 15/12/2025, avec une échéance au 05/01/2026 et une date butoir du 16/01/2025. Par ailleurs, il précise que :

- la situation comptable est à jour ;
- un point de pilotage budget a été réalisé et montre que certaines charges et produits sont à surveiller.

7. Technique

En l'absence d'Abou KARAMOKO, Jean-François DIDIER informe le Comité Directeur des points, ci-après.

Sélections/détections

U13G : toujours dans le respect des temps de passage, malgré un processus différent, chaque enfant a été observé de façon totalement neutre. À l'issue de la journée du 10/12/2025, la liste des 40 joueurs pour l'INF de Seine-et-Marne sera établie. Remerciements à l'ensemble des commissaires pour leur rigueur et leur exemplarité depuis le début du processus de rassemblement.

U14G : beaucoup de bonnes surprises le 01/12, quelques joueurs repêchés et des révélations lors des derniers matchs de championnat.

U13F : démarrage le 03 décembre 2025 sur les installations de l'US Lognes et se poursuite le 10 décembre 2025 à Presles-en-Brie.

Les interdistricts Futsal U15/U17 vont se dérouler au Blanc-Mesnil. Les différentes opérations de détection se sont bien passées, même si un vol est à déplorer lors du rassemblement à Chessy. A noter, un nombre assez faible de clubs représentés lors des sélections. Ce sujet sera abordé lors de la prochaine EDT (date à positionner début janvier).

FMS

Une réunion est à organiser avec la Directrice de l'USEP 77 (Objectif : obtenir son appui et utiliser son réseau pour connecter les écoles élémentaires et les clubs de chaque ville, afin que le « cycle football de 6 séances » soit dispensé par un ou des éducateurs de la ville).

FORMATIONS

Une session « habilitation formation » aura lieu le 15 décembre 2025 à Morfondé (6 nouveaux profils, qui fréquentent déjà les Commissions 77, tous titulaires du BMF minimum, vont être inscrits). De nouvelles dates de formation ont été mises en ligne pour début janvier 2026. La communication a été faite vers les clubs.

PROJETS

Une réflexion visant à remettre les FILLOFOOT en place est en cours. L'organisation du Tournoi des Sections sera à discuter lors du recyclage des Sections Sportives à Morfondé.

PROJET : "LES JEUX DU DISTRICT SEINE-ET-MARNE DE FOOTBALL ou ALL STAR GAMES 77"

Porteur du projet : Abou KARAMOKO

Date : [à déterminer]

Lieu : [Montry ou autre...]

1. LE CONSTAT ET LE BESOIN

Le District de la Seine-et-Marne constate une problématique majeure sur la catégorie U11 (Garçons et Filles). Il s'agit d'une année charnière ("l'âge d'or" des acquisitions motrices) où il est observé malheureusement la perte la plus forte.

Les causes identifiées

- Lassitude liée à la répétition des formats classiques (plateaux, matchs).
- Compétition parfois trop précoce ou pression des résultats.
- Attrait vers d'autres sports plus "ludiques".

2. LE CONCEPT : "LES JEUX DE LA SEINE-ET-MARNE ALL STAR GAMES 77"

Il ne s'agit pas d'un tournoi classique, mais d'une Olympiade du Football. L'idée est de créer un événement festif, inclusif et innovant, organisé sur une journée, qui « casse » la routine du "match du samedi".

* Cible = Catégorie U11 (Mixité Filles/Garçons).

* Format = une journée événementielle regroupant une Sélection d'Écoles de Football (et potentiellement des classes scolaires partenaires pour créer des passerelles).

* Approche : La découverte par le jeu et la technique.

3. LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Au-delà de l'événement, ce projet répond à 4 axes politiques du District :

- Fidéliser les licenciés (Lutte contre la déperdition) en redonnant du plaisir en montrant que le football est multiple ;
- Promouvoir les Nouvelles Pratiques (DNP) en s'alignant sur la vision fédérale en mettant en avant le Foot Loisir et les pratiques diversifiées ;
- Développer la mixité en faisant jouer garçons et filles sur les mêmes ateliers pour promouvoir le respect et l'égalité ;
- Valoriser la technique avant le physique en remettant l'adresse et la précision au centre de la formation via des formats courts.

4. LE CONTENU SPORTIF : 5 UNIVERS

Les équipes tourneront sur différents ateliers ("Villages") tout au long de la journée. Chaque atelier rapportera des points pour le classement final des "Jeux".

A. Le Village "Nouvelles Pratiques" (Le cœur du projet)

- Le Futnet (Tennis-Ballon) : pour travailler la maîtrise technique, le jonglage et la communication.
- Le FootGolf : pour travailler la précision longue distance et le calme (concentration).
- Le Foot5 : pour l'intensité, le jeu réduit, les transitions rapides et le plaisir de toucher beaucoup le ballon.
- Le Foot en Marchant (Walking Football) : innovation pour les U11. Intérêt pédagogique : obliger l'enfant à lever la tête, à se démarquer par l'intelligence de jeu et non par la vitesse de course. Il s'agit d'un excellent outil tactique.

B. Le Village "Précision & Sang-froid"

- Le Golden Penalty : un concours scénarisé (musique, ambiance) pour gérer ses émotions face au gardien.
- La Cible (Tir de précision) : viser des lucarnes ou des cibles au sol (bâches à trous) pour cumuler des points.

5. ORGANISATION ET LOGISTIQUE (Édition Pilote)

Pour cette première édition "Test", un format maîtrisé est proposé.

- Lieu : un complexe disposant d'un terrain synthétique (divisible) et d'espaces verts (pour le FootGolf).
- Participants : sélection de [X] équipes U11 (ex: 16 équipes mixtes).
- Récompenses : pas de classement "championnat". Un système de médailles (Or, Argent, Bronze) basé sur le cumul des points de tous les ateliers, valorisant l'équipe la plus complète, pas seulement celle qui gagne les matchs.

6. IMPACT ATTENDU

- Image : un District innovant qui propose autre chose que du championnat.
- Rétention : donner aux enfants l'envie de rester licenciés l'année prochaine pour refaire "Les Jeux".
- Éducation : les nouvelles pratiques sont auto-arbitrées ou demandent du fair-play, renforçant le Programme Éducatif Fédéral (PEF).
- Pourquoi le Foot en marchant pour des petits ? Logique purement éducative. À cet âge, ils courent tous après le ballon. Le faire en marchant les oblige à s'écartier, à se placer et à réfléchir. C'est de la tactique déguisée en jeu."
- Pourquoi les écoles ? L'invitation de quelques classes scolaires locales est le meilleur levier de recrutement pour les clubs aux alentours : aller chercher les non-licenciés là où ils sont !
- Coût : l'investissement est faible car utilisation du matériel existant. Récompenses et communication.

Le Comité Directeur le remercie pour cette proposition et donne son feu vert pour la mise en place de ce projet.

8. Arbitrage

FIA FUTSAL : un module sera dispensé en Seine et Marne les 31/01 – 01 et 07/02/2026.

9. Questions diverses / Tour de table

Ludovic VANTYGHEM : adresse les remerciements du CDOS pour le prêt des installations du Mée sur Seine dans le cadre d'une réunion de son Comité Directeur. Les dates des 27/01 et 05/02/2026 sont validées pour une réunion avec les associations sportives départementales sur le thème des violences et incivilités. L'Assemblée Générale de l'AE2F aura lieu le 12/12/2025 au siège de la FFF et l'Assemblée Générale du COSMOS le 16/12/2025.

Gérard VIVES : Indique avoir reçu ce jour l'information de la tenue d'un Interdistrict U15/U17 FUTSAL avec une demande de prise en charge d'une collation. **Le Comité Directeur valide cette demande.**

Jean-François DIDIER : Informe le CD que la commission pourrait se charger, si elle en a la possibilité, de la validation de reconduction des classements des terrains synthétiques de son périmètre. Une réunion de la CDTIS se déroulera au Mée sur Seine le 11/12/2025.

Christiane CAU : relance les participants pour la planification des permanences à partir de janvier 2026.

Fin de la réunion : 22h20.

Prochaines réunions

Bureau Directeur : 14/01/2026 en visioconférence.

Comité Directeur : 29/01/2026 à Montry.

Président de Séance : Philippe COLLOT.

Secrétaire de Séance : Jean-François DIDIER